

LE 9 AOÛT 2021

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale en ce neuvième jour du mois d'août l'an deux mil vingt et un, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: M Claude Perreault

Les conseillers : Vacant

M Robert Normand

M. Nicolas Lacasse

Mme Manon Deslauriers

M. Émile Nadeau

formant quorum du conseil

Maryline Blais, secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil ayant pris connaissance du document quelques jours avant la présente session, le procès-verbal du 5 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

210-08-2021

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DES SALAIRES

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par M. Nicolas Lacasse et résolu :

-d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de juillet 2021 tels que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 220 506.17 \$

-que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 46 931.20 \$ soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

- Courriel reçu de la FADOQ demandant de donner suite au dossier des assurances avant la reprise des activités prévu en septembre. **Demande refusée.**
- Courriel reçu de la FADOQ demandant l'aménagement d'un local pour entreposer divers articles au rez-de -chaussé de la salle municipale. **Demande acceptée.**
- Courriel Ferme Lace concernant une problématique avec le numéro civique. **Demande rejetée.**
- Lettre de M. Clément Nadeau demandant à la municipalité de ne pas porter entrave à son projet de construction d'un immeuble multi-logement en zone agricole. **Le schéma d'aménagement de la MRC de la Nouvelle-Beauce ne le permettant pas, la demande est rejetée.**
- L'école l'Étincelle demande une commandite afin d'installer un module de jeux adaptés aux petits de la maternelle 4 et 5 ans. **Une commandite de 1000 \$ est accordée.**
- Lettre de démission du conseiller monsieur Denis Gamache suite à son déménagement dans une autre municipalité.
- Courriel reçu de la MRC de la Nouvelle-Beauce concernant le lancement officiel du projet de valorisation des plastiques agricoles. Pour plus d'information, consultez le site internet de Agrirécup.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de juillet.

CPTAQ : Décision favorable dans le dossier #430396. Consiste en un échange de terrain entre M. Pierre-Paul Lacasse et Ferme B.N.K., SENC. La municipalité de Sainte-Marguerite avait appuyé par la résolution #196-12-2020 cette demande, le 7 décembre 2020, puisque conforme au règlement d'urbanisme.

211-08-2021

DÉROGATION MINEURE – FERME BNK SENC

CONSIDÉRANT QUE Ferme BNK SENC demande de procéder à l'agrandissement de la porcherie (agrandissement : 112' x 40') existante avec une augmentation de 400 porcs (104 u.a.) faisant passer le nombre des unités animales de 182 u.a. (700 porcs) à 286 u.a. (1100 porcs).

CONSIDÉRANT QUE la distance séparatrice actuelle du bâtiment d'élevage existant (avant les travaux) exigée pour la maison d'habitation voisine la plus rapprochée, soit le 295 route 275, doit être d'au moins 168,1 mètres et que la maison se situe à 166 mètres, donc déjà en dérogation de 2,1 m (avant même cette demande);

CONSIDÉRANT QUE les distances séparatrices par rapport aux habitations voisines admettent plusieurs non-conformités;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur n'a pas illustré de mesures d'atténuation;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne présente aucun effort pour tendre vers une certaine conformité;

CONSIDÉRANT QU'il existe des solutions pour améliorer le projet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux risquent de causer des préjudices sérieux aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 295 rte 275 ont présenté un document afin d'exprimer leur désaccord au projet et que les arguments non pas pu être réfuté par les documents déposés par le promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil municipal rejette la demande de dérogation mineure de Ferme BNK SENC.

ADMINISTRATION

212-08-2021

MODIFICATION DATE DU CONSEIL DE NOVEMBRE

ATTENDU QUE la séance du conseil du mois de novembre prévue au calendrier est le 8 novembre 2021, soit, le lendemain des élections;

ATTENDU QUE la proclamation des candidats élus doit avoir lieu le 12 novembre 2021;

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil reporte la séance du 8 novembre au lundi 15 novembre 2021

213-08-2021

VENTE DE TERRAIN - ZONE INDUSTRIELLE

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le conseil municipal vend à Gestion F.L.O. inc. un terrain industriel d'une superficie de 7592.5 mètres carrés au coût de 102 156.25\$ avant taxes.

-Qu'un acompte de 20431.25\$ avait été versé en date du 12 juillet 2021 et est déduit du montant;

-Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

214-08-2021

VENTE DE TERRAIN - ZONE INDUSTRIELLE

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement que le conseil municipal vend à Groupe Langevin un terrain industriel d'une superficie de 3662.8 mètres carrés au coût de 49 482.50 \$ avant taxes.

-Qu'un acompte de 9 856.50 \$ avait été versé en date du 15 juillet 2021 et est déduit du montant;

-Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

215-08-2021

VENTE DE TERRAIN - ZONE INDUSTRIELLE

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil municipal vend à Entrepôts Majela inc. un terrain industriel d'une superficie de 2362.2 mètres carrés au coût de 31 782.50 \$ avant taxes.

-Qu'un acompte de 6 356.50 \$ avait été versé en date du 14 juillet 2021 et est déduit du montant;

-Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

216-08-2021

VENTE DE TERRAIN - ZONE INDUSTRIELLE

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal vend à Nathaniel Nicol un terrain industriel d'une superficie de 2550.0 mètres carrés au coût de 34 310.00 \$ avant taxes.

-Qu'un acompte de 6 862.00 \$ avait été versé en date du 19 juillet 2021 et est déduit du montant;

-Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

217-08-2021

EMBAUCHE DE PIERRE SEVIGNY

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement d'embaucher M. Pierre Sévigny au poste de responsable des travaux publics selon les conditions d'emploi déterminées par la convention collective.

218-08-2021

DEMANDE DE SOUMISSIONS - REMPLACEMENT DE TROIS (3) RESERVOIRS A HUILE

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection émis par la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les réservoirs d'huile du chalet des loisirs, du garage municipal et de la caserne incendie ont atteint la fin de leur espérance de vie (plus de 20 ans);

CONSIDÉRANT QUE les réservoirs contiennent, à ce jour, un niveau de carburant considérable;

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement de procéder à la demande de soumission pour le remplacement des trois réservoirs à l'huile.

219-08-2021

BORNE DE RECHARGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire que la majorité des citoyens puissent bénéficier de la borne de recharge située au 562 rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la borne de recharge est située sur un terrain municipal;

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement de limiter l'utilisation de la borne et/ou du stationnement pour une durée maximum de

deux heures trente minutes (2h30). En cas de non-respect, la municipalité se réserve le droit de facturer des frais aux contrevenants.

220-08-2021

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 01 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

221-08-2021

MANDAT WSP – ASSISTANCE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière nommé programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 visant à favoriser la relance de l'économie dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du programme exigent l'élaboration d'un plan d'intervention à jour pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement de mandater la firme WSP inc au coût anticipé de 1 500 \$ pour

assistance à la demande financière TECQ 2019-2023 tel que décrit dans leur offre du 30 juin dernier.

222-08-2021

MANDAT MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE – SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation a retenu le projet sentier pédestre pour la demande d'aide financière soumise au dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites d'activités de plein air;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 726 800 visé par ce projet se situe en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le lot constitue un site de moindre impact, puisqu'il n'a pas été cultivé depuis plusieurs années et qu'il contient des puits d'eau potable, en limitant grandement le potentiel agricole;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour une utilisation autre que l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Normand et unanimement résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'autorisation pour un usage non agricole, soit l'aménagement d'un sentier pédestre, visant le lot 4 726 800 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

De demander le service de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC de la Nouvelle-Beauce à préparer la demande d'autorisation pour un usage non agricole visant les lot 4 726 800 et à la transmettre à la CPTAQ en son nom;

D'autoriser la directrice générale, Maryline Blais, la directrice du service d'urbanisme Marie-Josée Larose et les représentants du service de l'aménagement et développement du territoire de la MRC de la Nouvelle-Beauce à représenter la municipalité auprès de la CPTAQ dans le présent dossier.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

223-08-2021

STATIONNEMENTS RUE ST-JACQUES ET RUE DU MERLE

CONSIDÉRANT le chapitre 8 du règlement 441 sur la qualité de vie traitant de stationnement.

CONSIDÉRANT QU'à la suite de construction récente d'immeubles à logements il y a davantage de véhicules qui se stationnent sur la rue du Merle et également sur la rue St-Jacques.

CONSIDÉRANT QUE des véhicules se stationnent des deux côtés de la rue ce qui réduit la visibilité et entrave la circulation.

Il est proposé par Émile Nadeau, et résolu unanimement de procéder à l'ajout de signalisation visant à interdire le stationnement des véhicules du côté sud de la rue St-Jacques et de la rue du Merle.

TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE

224-12-2020

CERTIFICAT DE RÉCEPTION FINALE RANG ST-ELZÉAR

CONSIDÉRANT QUE WSP Canada Inc. nous a fait parvenir une recommandation de paiement pour les travaux exécutés dans le cadre du projet de réfection du rang St-Elzéar par l'entrepreneur Construction Abénakis Inc.. au 20 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la libération de la totalité de la retenue contractuelle de 5 % pour la réception définitive des ouvrages;

CONSIDÉRANT QU'une visite d'inspection a été effectuée sur le site le 22 juillet 2021 afin de vérifier l'état des travaux;

CONSIDÉRANT QU'aucun problème structurel n'a été observé lors de la visite;

CONSIDÉRANT QUE WSP recommande la libération et le paiement de la retenue contractuelle au montant de 20 027.82 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement d'accepter la libération de la retenue contractuelle en lien avec la réfection du rang St-Elzéar

225-08-2021

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE EN FAVEUR DE TELUS ET D'HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir des servitudes d'utilité publique en faveur de Telus et Hydro-Québec dans le cadre du prolongement de la rue Industrielle;

ATTENDU QUE des descriptions techniques ont été préparées par François Lehouillier, arpenteur-géomètre, le 3 mars 2021 sous le numéro 7025 de ses minutes, afin d'identifier les parcelles de terrain sur lesquelles telles servitudes d'utilité publique doivent être établies;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite est propriétaire des lots 6 358 580 et 6 358 582 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester, sur lesquels telles servitudes d'utilité publique sont à établir;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite consente, sur une partie du lot 6 358 580 d'une superficie de 48,2 m² et sur une partie du lot 6 358 582 d'une superficie de 424,1 m² dont elle est propriétaire, à l'établissement des servitudes d'utilité publique requises en faveur de Telus Communications inc. et d'Hydro-Québec pour le prolongement de la rue Industrielle, le tout conformément aux descriptions techniques établies et ci-dessus relatées;

QUE ces servitudes soient établies pour bonnes et valables considérations, et plus précisément en considération des avantages pour la Municipalité de Sainte-Marguerite et le public en général à l'égard de la fourniture d'électricité par HYDRO et ses filiales, s'il en est, et des services de télécommunication fournis par Telus Comminucations inc. et ses filiales;

QUE Me Hugo Beauchesne, notaire de l'étude Roger Plante & Associés, soit mandaté pour la préparation de l'acte de servitude;

QUE les frais relatifs la préparation et à la publication de telles servitudes d'utilité publique soient à la charge de la municipalité;

QUE le maire, M. Claude Perreault, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryline Blais, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude notarié ainsi que tous autres documents utiles et nécessaires pour donner entier effet à la présente.

226-08-2021

DEMANDE DE SOUMISSIONS - PAVAGE ET REPARATION D'ASPHALTE

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil municipal demande des soumissions pour le service de pavage et de réparation d'asphalte dans la zone urbaine et le rang Sainte-Claire.

- L'entrepreneur doit prendre rendez-vous avec la municipalité pour examiner les travaux à faire.
- Les travaux devront être exécutés avant le 17 septembre.
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16h30 le 23 août 2021 au 268 rue St-Jacques à Sainte-Marguerite, G0S 2X0.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

227-08-2021

DEPASSEMENT DE COÛTS PAVAGE DES RANGS

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que suite à la résolution numéro 208-07-2021, le conseil accepte le dépassement de coûts au montant de 37 944\$ pour le pavage des rangs. Ce montant sera pris à même le fond carrière et sablières.

228-08-2021

NETTOYAGE DE L'INTERIEUR DES GRILLES DE RUE

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la soumission de ECB Service à l'environnement (Claude Boutin Services sanitaires) afin de procéder au nettoyage intérieur des grilles de rues au coût de 3 300 \$ plus taxes.

229-08-2021

BASSIN DE RÉTENTION

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le conseil municipal accepte les plans et estimé tel que déposés par M. Charles Jacques de WSP inc. pour la construction d'un bassin de rétention.

-L'appel d'offres sera mis sur le site électronique SEAO le 12 août 2021;

-L'ouverture des soumissions se fera vendredi le 2 septembre 2021 à 11h.

230-08-2021

ÉCLAIRAGE RUE INDUSTRIELLE

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Élecal au coût de 4 025 \$ afin de procéder à l'installation de cinq (5) luminaires de rues pour le projet de prolongement de la rue industrielle.

HYGIÈNE DU MILIEU

AUCUN DOSSIER

LOISIRS ET CULTURE

231-08-2021

ÉCLAIRAGE DES TERRAIN SPORTIF

CONSIDÉRANT l'installation de produit d'éclairage DEL fait partie des mesures d'efficacité énergétique subventionnée par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des luminaires par un éclairage (DEL) bénéficierait d'une économie d'électricité substantielle à long terme;

Il est proposé par Robert Normand et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande des soumissions pour le remplacement et/ou l'ajout de trente-six (36) luminaires par éclairage DEL ainsi que neuf (9) sentinelles sur les terrains sportifs.

DIVERS

- Le nivelage des rangs de gravier et le second épandage d'abat poussière sera effectué au cours des prochains jours.

Période de questions

Questions de l'assemblée

Je, soussignée, **Maryline Blais**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

232-08-2021

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Manon Deslauriers, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h27.

Claude Perreault, maire

Maryline Blais, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, Maire

